

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2025/72**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
37	37	22

Date de la convocation
17/07/2025

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L’an deux mil vingt-cinq, le mercredi 23 juillet à 17 heures 30, le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (20) : Paule ALBERTINI - Vincent BRUSCHINI - Jérôme CAPPELLARO - Jean DOMINICI - Fortuné FELICELLI – Christophe GRAZIANI - Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI - François MONTI - Anne Marie NATALI - Angèle NERI - José OLIVA - Gabriel PASQUALI - Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte TERRIGHI - Charlotte VITTORI

Pouvoirs (2) : Joseph GALLETTI donne pouvoir à Vincent BRUSCHINI – Jean Charles GIABICONI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO

Absents (15) : Christiane ALBERTINI – Chantal AMBROSI - Muriel BELTRAN - Dominique BENIGNI -
– Christelle CRUCIANI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Pierre NATALI - Marjorie PINDUCCI - Jean Pierre VALDRIGHI

Objet: Opération de travaux d’extension du bâtiment public du service Collecte et tri sélectif

M. Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu’il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

La communauté de Communes Marana Golo a réceptionné le nouveau bâtiment du service Collecte et tri sélectif en 2025. Celui-ci était un projet devant accueillir les services administratifs et techniques. Considérant que le bâtiment réceptionné présente des limites en termes d’espace disponible, capacité d’accueil des salariés d’un service qui monte en puissance, et devant nous adapter à des missions complémentaires de prévention, Il paraît pertinent et nécessaire de faire des travaux d’extension afin de répondre aux besoins de nos administrés. Ce projet d’extension s’inscrit dans une démarche globale d’amélioration du service collecte.

La Communauté de Communes souhaite conduire cette opération d’extension du bâtiment et ainsi se positionner sur l’aide Appel à projets de la Collectivité de Corse appelé Chjama A Prughjetti, dispusizioni transitorii 2025 :

Le coût total du programme de l’opération est de 546 372,67 € HT soit 602 204,21 € TTC (TVA à 10% travaux et TVA à 20% sur le mobilier).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20250723-2025-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2025

L'aide Chjama A Prughjetti de la CdC correspond à 70% du coût total de l'opération, ce qui correspond au plan de financement suivant :

Total subventions CdC	382 460,87 € HT, soit 70 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	163 911,80 € HT, soit 30 % du montant total de l'opération
Total de l'opération	546 372,67 € HT soit 602 204,21 € TTC

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ce programme et opération.

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix

Le Conseil Communautaire

- Vu l'avis favorable des membres du bureau communautaire réunis le 18/07/2025,

Oui l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'approuver dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- D'approuver le projet de plan de financement suivant :

Total subventions CdC	382 460,87 € HT, soit 70 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	163 911,80 € HT, soit 30 % du montant total de l'opération
Total de l'opération	546 372,67 € HT soit 602 204,21 € TTC

- De solliciter la Collectivité de Corse pour l'inscription à un prochain programme d'investissement et l'octroi d'une aide d'un montant total de 382 460,87 € HT.
- De prendre l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI